Informations de base

2001/2082(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Finances publiques: contribution à la croissance et à l'emploi **Subject** 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chomage 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique et monétaire	PEIJS Karla M.H. (PPE-DE)	21/03/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	COLOM I NAVAL Joan (PSE)	26/06/2001
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2335	2001-03-12
Affaires économiques et financières ECOFIN	2326	2001-01-19

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2000)0846	Résumé

21/12/2000	Publication du document de base non-législatif		
19/01/2001	Débat au Conseil		
14/05/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/09/2001	Vote en commission		Résumé
13/09/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0306/2001	
03/10/2001	Débat en plénière		
04/10/2001	Décision du Parlement	T5-0508/2001	Résumé
04/10/2001	Fin de la procédure au Parlement		
11/04/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2082(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/5/14680

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0306/2001	13/09/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0508/2001 JO C 087 11.04.2002, p. 0157-0228 E	04/10/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0846	21/12/2000	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2001)0355	27/06/2001	Résumé

Finances publiques: contribution à la croissance et à l'emploi

2001/2082(COS) - 27/06/2001 - Document annexé à la procédure

La présente communication, consacrée aux finances publiques dans l'UEM, passe en revue les résultats budgétaires des États membres en 2000 et évalue les perspectives à court et à moyen terme. Elle examine également de manière approfondie certaines des questions les plus importantes qui se

posent dans le cadre du débat, en rapide évolution, sur la politique budgétaire au niveau de l'UE. Quatre questions dominent les discussions sur la politique budgétaire de l'UE : 1) l'objectif, fixé par le pacte de stabilité et de croissance (PSC) d'une position budgétaire "proche de l'équilibre ou excédentaire" pour la fin 2001, un objectif important que plusieurs États membres n'ont pas encore atteint. La réalisation de cet objectif est essentielle au bon fonctionnement de l'UEM, car elle garantirait le respect du plafond de déficit de 3% du PIB et permettrait aux stabilisateurs automatiques de jouer à plein en cas de ralentissement économique. Compte tenu de la dégradation des soldes budgétaires prévue pour cette année et de la montée des risques de détérioration de la situation économique, elle reste un objectif budgétaire essentiel pour les pays qui présentent encore d'importants déficits structurels; 2) l'importance d'une politique budgétaire qui assure un dosage approprié des politiques macroéconomiques, au niveau de la zone euro comme au niveau des États membres: la politique budgétaire des États membres doit garantir un dosage macroéconomique judicieux au niveau national, tout en contribuant à l'obtention d'une orientation budgétaire appropriée pour l'ensemble de la zone euro. On constate une prise de conscience croissante de la nécessité de respecter simultanément ces deux objectifs. En outre, le maintien d'un dosage macroéconomique équilibré au niveau de la zone euro (c'est-à-dire d'un dosage où les politiques budgétaires n'imposent pas une charge excessive à la politique monétaire) est de plus en plus reconnu comme un préalable nécessaire pour affronter avec succès le ralentissement économique actuel; 3) l'élargissement du débat sur la politique budgétaire à la qualité et la viabilité des finances publiques: de nouvelles priorités se font jour maintenant que la plupart des États membres ont réduit leurs déséquilibres budgétaires. Le débat sur la politique budgétaire au niveau de l'UE ne doit plus se focaliser sur la discipline mais aussi mettre l'accent, parallèlement, sur la contribution des finances publiques à la croissance et à l'emploi. Le défi que doivent à présent relever les États membres consiste à conserver des finances publiques saines, tout en parvenant à alléger la pression fiscale, à restructurer les dépenses publiques au profit d'une économie fondée sur le savoir, et à se préparer aux conséquences budgétaires du vieillissement de la population; 4) la nécessité d'une meilleure coordination sur les questions budgétaires: des événements récents ont mis en évidence un défaut de coordination sur les questions budgétaires dans l'UEM et l'absence consécutive de réaction rapide et cohérente des États membres à des chocs ou défis économiques communs. Il est raisonnable d'escompter que les pays membres d'une Union monétaire, confrontés à des chocs ou défis économiques importants, réagiront par des politiques cohérentes, qui envisagent les conséquences possibles au niveau de la zone euro, sachant que les stratégies individuelles doivent évidemment êtreadaptées à la situation particulière de chaque pays. Même lorsque les politiques adoptées par les États membres étaient globalement compatibles avec le cadre budgétaire de l'UE, le manque de coordination a donné l'impression que les pays n'étaient guère disposés à reconnaître les implications, pour la zone euro, des mesures prises au niveau national, et que la coordination n'intervient qu'a posteriori. Marche à suivre: renforcer la coordination sur les questions budgétaires : Pour qu'une approche décentralisée ("bottom-up") de la politique budgétaire puisse fonctionner, la coordination de la politique économique doit posséder une réelle substance, et les autorités nationales tenir compte de façon réaliste des implications de leurs mesures nationales pour la zone euro dans son ensemble. Les marchés et le grand public ne réclament pas tant une autorité budgétaire centrale dans l'UEM que la démonstration concrète de la capacité de mener une politique budgétaire cohérente au niveau de la zone euro et au niveau national ainsi que la volonté des pays de la zone euro de respecter les règles établies et d'atteindre les objectifs budgétaires convenus. Une coordination efficace des politiques suppose à la fois l'existence d'un cadre analytique commun et transparent pour l'analyse des problèmes de politique économique et l'élaboration des mesures correspondantes, et la prise en considération, de manière appropriée et en temps opportun, des implications des politiques nationales pour la zone euro. Des efforts supplémentaires dans ce sens s'imposent pour améliorer la coopération en matière de politique budgétaire dans l'UEM.

Finances publiques: contribution à la croissance et à l'emploi

2001/2082(COS) - 04/10/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 388 voix pour, 91 contre et 15 abstentions le rapport de Mme Karla PEIJS (PPE-DE, NL) en suivant sa commission au fond (se reporter au résumé précédent).

Finances publiques: contribution à la croissance et à l'emploi

2001/2082(COS) - 21/12/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : évaluer la contribution des finances publiques à la croissance et à l'emploi. CONTENU : le Conseil européen de Lisbonne a invité le Conseil et la Commission à présenter, lors du sommet européen du printemps 2001, un rapport évaluant la contribution des finances publiques à la croissance et à l'emploi et examinant, sur la base de données et d'indicateurs comparables, si des mesures concrètes appropriées sont prises pour: - réduire la pression fiscale qui pèse sur le travail, notamment sur le travail peu qualifié et faiblement rémunéré, améliorer les effets d'incitation en faveur de l'emploi et de la formation des régimes d'imposition et d'allocation; - réorienter les dépenses publiques de manière a accroître l'importance relative de l'accumulation de capital - tant humain que physique - et appuyer la recherche et le développement, l'innovation et les technologies de l'information; - assurer la viabilité à long terme des finances publiques en examinant les différents aspects de la question, y compris l'impact du vieillissement des populations, à la lumière du rapport devant être établi par le groupe à haut niveau sur la protection sociale. En vue d'accélérer les travaux sur le rapport Commission- Conseil, le Conseil ECOFIN du 7 novembre 2000 a examiné un rapport d'étape préparé par les services de la Commission. Le Conseil ECOFIN a conclu que ce rapport d'étape fournit une base appropriée pour le rapport Commission-Conseil qui sera présenté au Conseil européen de Stockholm au printemps 2001. Après une présentation synthétique de la situation des finances publiques à l'orée du 21e siècle, la présente communication examine les interactions complexes qui lient les finances publiques à la croissance économique et à l'emploi, définissant ainsi le cadre analytique sur lequel est bâti le reste du rapport. Le document souligne la nécessité de disposer de finances publiques saines comme condition de la croissance et de l'emploi. Il évalue les difficultés que peuvent rencontrer les États membres dans la poursuite du processus d'assainissement budgétaire au cours de la phase 3 de l'UEM et il examine si les mesures récentes permettent d'assurer un allègement durable de la charge fiscale globale tout en respectant l'engagement de discipline budgétaire. Le rapport étudie les initiatives récentes qui ont été prises pour rendre les régimes de prélèvements obligatoires et de prestations sociales plus favorables à l'emploi, en évaluant si ces mesures renforcent les incitations à travailler, épargner et investir. Après avoir examiné la structure des régimes de prélèvements obligatoires et de prestations sociales de l'Union, il évalue l'impact de certaines réformes récemment introduites par les États membres, en particulier celles ciblées sur les travailleurs peu qualifiés et faiblement rémunérés. Le document étudie le rôle des finances publiques dans la promotion d'une économie fondée sur la connaissance en présentant des évaluations détaillées de l'investissement public en capital physique (infrastructures), en capital humain, en R&D et innovation. Enfin, le rapport se penche sur la viabilité à long terme des finances publiques au regard de l'impact du vieillissement démographique sur les régimes de

retraite et de santé. Il examine si les États membres prennent bien les mesures adéquates, dans les divers domaines d'intervention publique, pour faire face aux conséquences budgétaires du vieillissement des populations.